



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2024 À 9 H 00

CE-20240911-3289

ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI
- LOT 1 442 681

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'ajout d'un 3e logement et de régulariser l'aménagement des aires de stationnement et des entrées charretières sur le lot 1 442 681 du cadastre du Québec, situé aux 208-210, 92e Avenue, et, de façon précise, d'y permettre:

au plus 3 logements au lieu d'un seul logement;

une aire de stationnement extérieure de type «allée privée» alors qu'une telle aire de stationnement n'est pas autorisée pour une habitation de 3 logements;

au plus 2 entrées charretières au lieu d'une seule entrée charretière;

une largeur maximale d'entrée charretière de 5,6 m au lieu de 5,5 m pour

COPIE CONFORME



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2024 À 9 H 00**

CE-20240911-3289

ADOPTION - PROJET DE RÉOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI
- LOT 1 442 681

une seule des 2 entrées charretières.

(SD-2024-4317)

COPIE CONFORME